

Procès Verbaux  
Rapports.



Conseil Supérieur  
des Pupilles de la Nation  
et  
Office Départemental

1<sup>er</sup> mandat Salengro 1925/1929

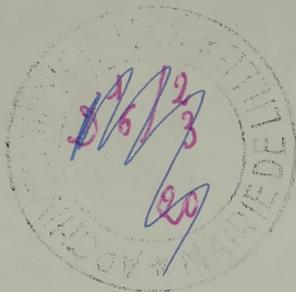


ca 43  
—

Conseil Supérieur des  
Peuples de la Nation

106  
a H e  
—

Lille, le 5 Juillet 1928



Monsieur SEGUY - Secrétaire Général de  
l'Office National des Pupilles de la Nation  
Ministère de l'Instruction Publique et  
des Beaux Arts

P A R I S

Monsieur le Secrétaire général,

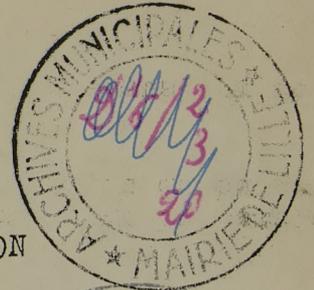
J'ai le regret de vous faire connaître que, retenu par des engagements antérieurs, il ne me sera pas possible de participer aux travaux que tiendra le Conseil Supérieur de l'Office, au cours de la session qui s'ouvre le 6 Juillet prochain.

Je vous prie de vouloir bien m'excuser et d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Lille,  
Conseiller Général,  
Député du Nord,

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS

OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION  
CONSEIL SUPÉRIEUR



Paris, le 30 juin 1928

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur des Pupilles de la Nation se réunira pour sa première session de 1928, le vendredi 6 juillet prochain à 9 h.30, dans la salle du Conseil de la Faculté de médecine 12, rue de l'École de Médecine.

Je vous prie de vouloir bien honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil Supérieur.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général de l'Office National

R. SEGUY

ORDRE DU JOUR:

Rapport du Secrétaire général  
Fonctionnement des sections cantonales  
Pupilles majeurs  
Pupilles tuberculeux ou menacés de tuberculose  
Subventions à titre remboursable

Rapport du Président de la Section Permanente sur le compte administratif de l'exercice 1927 et sur le projet du budget additionnel pour l'exercice 1928.

Demandes de crédits supplémentaires et prélèvements sur le fonds de réserve

Réponses aux vœux

Divers.

*4. Lucien  
12. 13. 20*



~~106~~  
63

Lille, le 12 Décembre 1927

Monsieur Seguy, Secrétaire Général de  
l'Office National des Pupilles de la  
Nation- 110- Rue de Grenelle- Paris.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je suis aux regrets de vous informer que, retenu  
par les devoirs de ma charge, il ne me sera pas possible  
d'assister à la réunion du Conseil Supérieur des Pupilles  
de la Nation qui se tiendra le 14 courant, rue de Grenelle.

Veillez, je vous prie, m'excuser et agréer Monsieur  
le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments dis-  
tingués.

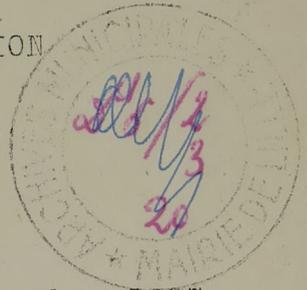
Le Maire de Lille,  
Conseiller Général du Nord,

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

CONSEIL SUPÉRIEUR

Paris, le 6 décembre 1927.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur des Pupilles de la Nation se réunira pour sa deuxième session de 1927, le mercredi 14 décembre courant à 9 h 30, dans la salle du ministère de l'instruction publique, 110 rue de Grenelle.

Je vous prie de vouloir bien honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil supérieur.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général de l'Office national,  
R. SEGUY.

Ordre du jour :

- 1°/ Rapport du Président de la Section permanente sur le budget de l'Office national. (exercice 1928.)
- 2°/ Rapport du Secrétaire général.
- 3°/ Projet de réglementation des subventions d'études accordées aux pupilles de la Nation. (rapporteur M. ESPIARD.)
- 4°/ Demande de crédits supplémentaires pour l'exercice 1927.
- 5°/ Divers.

*4. d'urgence  
-----  
lettre en cours  
up*

*mm*

Office National  
Paris, le 6 juillet 1927

63  
Lille, le 1er juillet 1927



Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Office National des Pupilles de la Nation  
110- Rue de Grenelle- Paris.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 30 Juin dernier, qu'il ne me sera pas possible, retenu par les devoirs de ma charge, d'assister à la réunion de l'Office qui doit avoir lieu le 6 Juillet courant.

Veuillez m'excuser et agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Lille,  
Conseiller Général du Nord,

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

Paris, le 30 juin 1927.

*M. Seguy  
- - -  
M. Seguy  
40*



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur de l'office national des pupilles de la Nation se réunira pour sa première session de 1927 le mercredi 6 juillet prochain à 9 h 30, dans la salle du ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle.

Je vous prie de vouloir bien honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil Supérieur.

Ci-joint l'ordre du jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

R. SEGUY.

CONSEIL SUPERIEUR - SESSION DE JUILLET 1927.

---

ORDRE DU JOUR :

- 1° / Election d'un membre du Conseil supérieur ( femme ) en remplacement de Soeur MILGENT décédée.
- 2° / Election des membres de la Section permanente de l'Office national. ( Renouveaulement général.)
- 3° / Rapport du Secrétaire général.
- 4° / Régime des bourses et des subventions d'études accordées aux pupilles de la Nation. ( rapporteur H. ESPIARD.)
- 5° / Protection des pupilles de la Nation atteints ou menacés de tuberculose. ( rapporteurs M.M. CHAUFFARD et TERQUEM.)
- 6° / Projet de création de subventions d'établissement à titre remboursable. ( Le Secrétaire général.)
- 7° / Rapport du Président de la Section permanente sur le compte d'administration de l'exercice 1926 et sur le projet de budget additionnel pour l'exercice 1927.
- 8° / Demandes de crédits supplémentaires et prélèvements sur le fonds de réserve.
- 9° / Acceptation des legs ZANTE et SAESSET-DAUCHY.
- 10° / Aliénation du terrain de Zeitoum provenant du legs PITRELLI.
- 11° / Renouveaulement de la délégation du Conseil supérieur à la Section permanente.
- 12° / Divers.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

CONSEIL SUPÉRIEUR

Paris, le 13 décembre 1926

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur des pupilles de la Nation se réunira pour sa deuxième session de 1926, le mercredi 22 décembre courant à 9 h 30, dans la salle du ministère de l'Instruction publique, 110 rue de Grenelle.

Je vous prie de vouloir bien honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil supérieur.

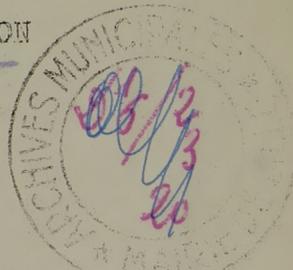
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général de l'office national,  
R. SEGUY.

Ordre du jour :

- 1°/ Rapport du Président de la Section permanente sur le budget de l'office national ( exercice 1927 )
- 2°/ Rapport du Secrétaire général.
- 3°/ Compte-rendu de l'examen des vœux renvoyés à l'étude de la section permanente par le Conseil supérieur dans sa session de juillet 1926 :
  - a ) Pupilles de la Nation à l'Etranger. ( rapporteur M. LEVEN )
  - b ) Conditions d'attribution des bourses aux pupilles de la Nation ( rapporteur M. LOMONT. )
  - c ) Vœux émis par des offices départementaux et des associations de mutilés. ( rapporteur M. l'Abbé GERLIER. )
- 4°/ Modifications à apporter aux arrêtés financiers des offices au sujet de la délégation concernant la signature des états de recettes et de dépenses - Examen du projet -  
( rapporteur M. PIATTAIN. )
- 5°/ Divers.

*4. Classe  
informer après vote*





Lille, le 12 Décembre 1925

LE MAIRE DE LILLE

à Monsieur le Président de l'Office  
National des Pupilles de la Nation  
Ministère de l'Instruction Publique et des  
Beaux-Arts - 110 Rue de Grenelle  
P A R I S

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre  
lettre du 9 courant.

En réponse, j'ai le regret de vous informer qu'il  
me sera impossible d'assister à la réunion du Conseil Supérieur  
des Pupilles de la Nation, pour sa deuxième session de 1925,  
qui doit avoir lieu le 16 courant au Ministère de l'Instruction  
Publique, étant retenu, ce jour-là, à Lille par des engagements  
antérieurs.

Avec l'expression renouvelée de mes regrets, je vous  
prie de bien vouloir m'excuser et agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Lille

M. Clavel  

---

in 4 lines d'usage  
q

M. Martin.

---

Cofanie -

Apr. 11. 12. 25

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

-----  
OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

-----  
CONSEIL SUPÉRIEUR

Paris, le 9 Décembre 1925



Monsieur,



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur des Pupilles de la Nation se réunira pour sa deuxième session de 1925 le mercredi 16 décembre 1925 à 9 h 30 dans la salle du Ministère de l'Instruction Publique, 110 rue de Grenelle.

Je vous prie de bien vouloir honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil supérieur dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pr. le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts,  
Président de l'Office national des pupilles  
de la Nation,  
Le Secrétaire Général de l'Office national,

R. SEGUY.

Nota... Les membres du Conseil supérieur reçoivent, sur leur demande, une indemnité de séjour et le remboursement de leurs frais de transport.

G/

CONSEIL SUPERIEUR

-----  
16 Décembre 1925 ( 2° session )  
-----

Ordre du jour :

- 1°/ Rapport de M; le Président de la Section permanente sur le budget de l'Office national ( exercice 1926.)
- 2°/ Crédits supplémentaires pour 1925.  
( rapporteur M. LEVEN.)
- 3°/ Compte-rendu de l'examen des vœux renvoyés à l'étude de la Section permanente par le Conseil supérieur au cours de la session de juin 1925 :
  - a ) Adoption des enfants d'invalides.  
( Rapporteurs M.M. PUGET & JULIEN )
  - b ) Extension de la loi du 27 juillet 1917 aux enfants des victimes des opérations de guerre postérieures au 24 octobre 1919.  
( Rapporteur M. PUGET.)
  - c ) vœux présentés par le Congrès des présidents de sections permanentes.  
( rapporteur M. PUGET.)
  - d ) Répartition de la subvention de l'Etat entre les Offices départementaux. ( Communication du Secrétaire Général.)
- 4°/ Lutte contre la tuberculose pulmonaire.  
( Communication de la Section permanente.)
- 5°/ Rapport du Secrétaire Général.
- 6°/ Divers.

Déroulé sur correspondance de la  
Section d'arrondissement dont M. de Haver  
est Président.



Lille, le 26 Juin 1928

Monsieur Terquem, Président de la Section  
Permanente de l'Office Départemental des Pupilles  
de la Nation- 18- Place Sébastopol- LILLE.

Monsieur le Président,

Pour répondre au désir exprimé par votre lettre-cir-  
culaire du 9 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre,  
ci-dessous, quelques propositions :

M. Marcel Dufour, 22, rue Casimir Delavigne: très dévoué,  
très prompt, correspondant idéal;

Mme Hageman, 15, rue Guillaume Tell, s'intéresse beaucoup aux  
pupilles et apporte beaucoup de cœur et de dévou-  
ement dans l'accomplissement de sa tâche;

M. Emile Vermersch; 17 rue du Chauffour: excellent correspon-  
dant, s'occupe activement de ses pupilles

Mme Debruycker, 85 rue Jules Guesde: très bonne correspondan-  
te;

Mlle Deconinck, 56, rue de l'Hôpital St-Roch: très bonne cor-  
respondante;

M. Rogez, 249, Avenue de Dunkerque: très bon correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Maire de Lille,  
Conseiller Général,  
Député du Nord,



OFFICE DEPARTEMENTAL  
des PUPILLES de la NATION  
du NORD

LILLE  
18, Place Sébastopol

Téléphone: 2.80

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS

Lille, le 9 Juin 1928

Le Président de la Section Permanente  
de l'Office Départemental des Pupilles  
de la Nation du Nord

à Messieurs les Présidents des Sections  
Cantonales

RIGOREUSEMENT CONFIDENTIEL

Monsieur le Président,



L'Office Départemental des Pupilles de la Nation du Nord désire signaler à l'Office National ceux de ses correspondants qui sont le plus dévoués à notre oeuvre en vue de leur faire obtenir de légitimes récompenses.

Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien, d'une façon tout à fait confidentielle, me signaler les noms des Membres de votre Section Cantonale qui vous ont rendu de réels services et qui se sont fait remarquer par un zèle exceptionnel.

Je vous rappelle que ces récompenses sont:

- 1° - La lettre de Félicitations de l'Office National.
- 2° - 2 ans après l'obtention de la lettre de félicitations, l'attribution de la plaquette d'honneur.
- 3° - 3 ans après l'obtention de la plaquette le bénéfice d'une proposition pour les palmes académiques.

Le nombre de ces distinctions honorifiques qui peuvent être attribuées par l'Office National est relativement limité, c'est vous dire que toutes les propositions ne pourront être accueillies, même qu'il sera impossible d'assurer que chaque année il y aura des attributions de distinctions dans chaque Section Cantonale.

Néanmoins, pour faire un travail ordonné, je vous demanderai de vouloir bien m'adresser vos propositions classées par ordre de mérite avec quelques annotations très brèves sur chacune de vos propositions.

Nous nous efforcerons en centralisant toutes les propositions du département d'établir une sorte de tableau de façon à ce que les titres que l'on a fait valoir une année subsistent pour l'année suivante, ce serait ainsi une sorte d'avancement régulièrement organisé.

Il reste bien entendu que tout ceci est à considérer comme rigoureusement confidentiel; il ne serait pas bon de faire naître parmi vos collaborateurs des espoirs dont la réalisation ne saurait être immédiate.

Je vous remercie à l'avance des renseignements que vous voudrez bien me faire parvenir et veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président de la Section Permanente,

H. TERQUEM.

Lille, le 25



Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Office Départemental des Pupilles de la  
Nation- 18- Place Sébastopol- LILLE.



Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de  
vous faire connaître que le Conseil Municipal de Lille a  
voté, pour l'Office Départemental des Pupilles de la  
Nation du Nord pour l'année 1927, une subvention de  
4.000 francs, qui sera mandatée très prochainement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Lille,  
Conseiller Général du Nord,

*Finances*

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des PUPILLES de la NATION  
du NORD

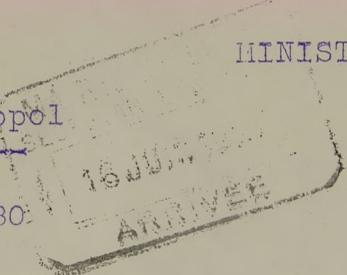
REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS



LILLE  
18 Place Sébastopol

Téléphone: 2.80

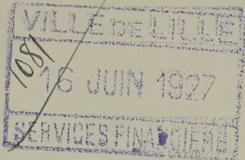


Lille, le

13 JUIN 1927

Le Secrétaire Général  
à Monsieur le Maire

de



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître, par retour du courrier, le montant de la subvention que le Conseil municipal a bien voulu accorder à l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, pour l'année 1927.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

*En réponse à votre demande j'ai l'honneur de vous faire*

*Annexe de* Le Conseil Municipal de Lille a voté

pour l'Office Départemental des Pupilles de la Nation du Nord pour l'année 1927, une subvention de 4.000 francs, qui sera

mandatée ~~le~~ très prochainement

A Lille le 27 1927

*Je vous prie, pour le service*  
Le Maire,

*l'assurance de ma haute estime*  
*Le Maire*  
*C. Jodet de Mel.*

MAIRIE DE LILLE

3<sup>e</sup> DIRECTION

FINANCES ET CONTROLE

1<sup>er</sup> BUREAU

N<sup>o</sup> 787-

Lille, le 13 Juin 1927



*au Maire*

Monsieur le Secrétaire Général,

En vous retournant la lettre ci-jointe, j'ai

l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal a accordé à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, les subventions suivantes :

En 1925: 6.000 Frs  
En 1926: 4.000 "

Je vous serais obligé de bien vouloir faire prendre une délibération à l'effet de répartir le crédit N<sup>o</sup> 142 du budget ordinaire de l'exercice 1927 : "Subventions à des oeuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance" - 47.000 F.- sur lequel est imputée la subvention qui sera allouée à l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que le "Denier des Ecoles laïques" a réclamé sa subvention annuelle de 9.000 Frs qui n'a pu être mandatée faute de la production de la dite délibération.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,

*M. Ceilany*

*M. le D. Ducamp*

*fr. que le receveur*

*doit faire au lieu*

*est.*

*L. Plunamp*

*Lo. 6.27*

*Note à M. le Secrétaire Général*

*La répartition des subventions a été faite hier à la 5<sup>e</sup> Con. Le dossier vous sera envoyé pour le faire passer au Comité d'administrations*  
*11.6.27*  
*[Signature]*

C. 256, imp. G. MARQUANT 38164

Préfecture du Nord  
-----

Pupilles de la Nation  
-----

Election des membres du  
Conseil d'Administration  
de l'Office Départemental  
du Nord  
-----

Liste provisoire des  
Associations déclarées  
-----

Réclamations  
-----

Commission Spéciale  
-----

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----



Lille, le 5 Février 1927

Le Préfet du Nord

à Monsieur le Maire



Lille

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous avez été désigné pour faire partie de la commission appelée à examiner les réclamations formulées contre l'établissement de la liste provisoire des associations admises à prendre part à l'élection du 27 Mars 1927.

La réunion aura lieu le samedi 12 Février à 10 heures au tribunal civil de Lille salle de la 1<sup>e</sup> chambre. Je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception de ma lettre et m'indiquer que vous serez présent à la réunion.

Pour le Président de la Commission,

Le Préfet du Nord,

POUR LE PREFET :

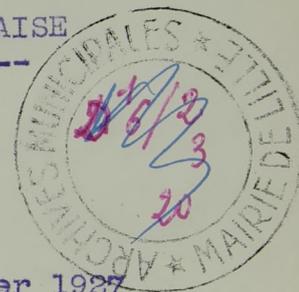
Le Secrétaire Général du Nord

Préfecture du Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pupilles de la Nation

Election des membres du  
Conseil d'Administration  
de l'Office Départemental  
du Nord

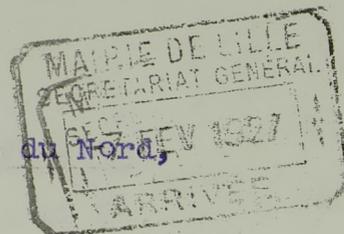


Lille, le 5 Février 1927

Liste provisoire des  
Associations déclarées

Réclamations

Commission spéciale



Le Préfet du Nord,

Vu la loi du 27 Juillet 1917, instituant les Pupilles de la Nation notamment les articles 10 et 15.

Vu le décret du 15 Novembre 1917, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, notamment l'article 68 ainsi conçu " Des réclamations contre l'établissement de la liste provisoire des associations appelées à prendre part à l'élection peuvent être formées <sup>par</sup> ~~des~~ membres des associations intéressées, dans les dix jours de la notification du dépôt de la liste.

Ces réclamations sont adressées au Préfet. Elles sont jugées sans délai par une commission présidée par un juge au tribunal civil du chef-lieu du département, désigné par le Président du tribunal et composé, en outre, du maire du chef-lieu du département ou de son délégué et d'un président d'une association de la catégorie à laquelle ~~appartiennent~~ les associations visées par la réclamation.

Les décisions de la commission sont notifiées aussi-

tôt au Préfet qui en avise les intéressés. Elles ne sont pas susceptibles d'appel.

Vu le décret rectificatif du 18 Août 1920.

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Instruction Publique en date du 9 Décembre 1926.

Vu les désignations faites par M. le Maire de Lille et par M. le Président du tribunal civil de Lille.

ARRETE:

Article 1<sup>er</sup>. La Commission des recours instituée par l'article 68 du décret du 15 Novembre 1917 sus rappelé est composée

comme suit:

M. Kaliset, Juge au tribunal civil de Lille

M. le Maire de Lille ou son délégué

M. Guillaumont, Président du Comice agricole Lille

M. Cronis de Roublay, Président de la Conférence de St-Vincent de Paul de St-Audré

M. Bertrand, Directeur de l'École Pratique d'Industrie de Lille

M. Thorion, Président de la Coopération "La Fontenberg" Lille

M. Girardin, Président de l'Union de Lille

M. Dillies, Président du syndicat des cuirs et peaux Lille

M. Aniet, Président du syndicat des maîtres tailleurs et tailleurs confec

M. Balavoine, Président du Comité Interfédéral Lille [Honneurs Lille

Membres suppléants:

M. Delporte, Président du syndicat agricole d'Helleumes-Lille

M. Delcourt, Président de la Conférence de St-Vincent de Paul de St-Joseph Lille

Mlle Fauché, Directrice de l'École Pratique de Commerce et d'Industrie Lille

M. Delcourt, Président de la Société "Le Travail" Lille

M. Foirier, Président de la Coopération des Postes, Télégraphes, Téléphones Lille

M. Dhondt, Président du syndicat des ouvriers gaziers, Roubaix

M. Rouze, Président de la Fédération régionale des chambres syndicales d'entrepreneurs du Nord de la France Lille

M. le Lt. C. Bernard, Président de l'Association des veuves et ascendants de militaires morts pour la France, Sirey le Noble

Article 2. La commission se réunira sur la convocation de son Président.

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à M.M. les Présidents et Membres de ladite commission.

Le Préfet du Nord,

POUR LE PREFET :

Le Secrétaire Général du Nord

Préfecture du Nord  
-----

Pupilles de la Nation  
-----

Elections au Conseil  
d'Administration  
-----

Liste provisoire des  
associations déclarées  
-----

Réclamations  
-----

Commission spéciale

LILLE, le 31 Janvier 1927.



Le Préfet du Nord

à Monsieur le Maire de L I L L E  
-----



Conformément aux dispositions de l'article 68 du décret du 15 Novembre 1917, modifié par celui du 8 Août 1923, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 Juillet 1917 instituant les Pupilles de la Nation, les réclamations contre l'établissement de la liste provisoire des associations appelées à prendre part à l'élection peuvent être formées par les membres des associations intéressées dans les dix jours de la notification du dépôt de la liste

Les réclamations adressées au Préfet sont jugées sans délai par une commission de trois membres dont le maire du chef-lieu du département ou son délégué.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si vous désirez assister à cette réunion et dans la négative m'indiquer le nom de votre représentant.

Pour Le Préfet du Nord,  
Le Secrétaire Général délégué

Subvention 1927

67



OEUVRE D'ASSISTANCE PRIVEE

PUPILLES DE LA NATION

Office départemental du Nord

Il s'agit ici d'une oeuvre officielle, créée par une loi (27 Juillet 1917) et qui a pour mission d'appliquer dans le département du Nord les dispositions de cette loi.

Cette loi assure aux Pupilles de la Nation l'appui matériel de l'Etat dans la mesure où la situation de famille ne permet pas de faire face aux besoins de ce pupille. L'Office départemental est l'agent d'exécution.

Il reçoit à cet effet de l'Etat une subvention importante (en 1925 plus de 7 Millions). Son activité se manifeste sous forme de subsides divers attribués aux Pupilles: subvention d'entretien pour les pupilles âgés de moins de 13 ans; subvention d'étude, d'apprentissage, d'outillage, pour les pupilles plus âgés; subvention de maladie, subvention d'établissement en cas de mariage ou à la majorité.

En dehors des crédits que lui accorde l'Etat, l'Office départemental sollicite des subventions auprès des diverses collectivités du département, notamment du département lui-même et des communes.

Or, de l'examen du rapport sur le fonctionnement de l'Office en 1925, il ressort que ces diverses subventions du département et des communes sont utilisées, non pas comme nous le croyions, jusqu'à ce jour, pour améliorer le sort des Pupilles de la Nation, mais pour assurer le fonctionnement des services administratifs de l'Office.

L'Etat estime-et à notre avis il a raison,-qu'il s'agit ici d'une oeuvre de solidarité et de bienfaisance et qu'il y a lieu de réduire au minimum les frais d'administration. Il a fixé à 60 mille francs le montant de la somme à prélever sur les crédits qu'il lui alloue en vue d'assurer l'administration de l'Office départemental du Nord.

Celui-ci au contraire, pour des raisons qu'il serait peut être intéressant d'examiner en détail, a hypertrophié son budget de dépenses administratives. En 1925 les dépenses administratives se sont élevées à 376.705 f 15, c'est-à-dire à une somme 6 fois plus forte que celle admise par l'Etat. Et pour faire face à cette dépense, l'Office attribue à son budget d'administration les subventions qu'il reçoit du département et des Communes.

Jusqu'à ce jour la Ville de Lille allouait à l'Office des Pupilles de la Nation, une somme de 6.000 francs. Ce faisant nous pensions apporter quelque soulagement aux misères des orphelins de guerre. Le but que nous poursuivions n'est pas atteint si notre subvention est engloutie par des dépenses d'ordre administratif.

Les éléments qui nous ont été fournis ne nous permettent pas d'apprécier le bien fondé de toutes ces dépenses. Toutefois, dès à présent, il ne nous apparaît pas que toutes les compressions possibles aient été faites dans ce budget administratif.

A titre d'indication dans cette voie, la 5ème Commission propose de ramener à 4.000 francs pour 1926 la subvention antérieure et décide de faire au cours de l'année 1927 un nouvel examen de la question, sur la base des renseignements demandés à l'Office.

COMMISSARIAT CENTRAL  
DE POLICE

OBJET :

Pupilles de la Nation  
-----  
Renseignements .

N° 20062 .

Le Commissaire Central

à Monsieur le Maire de Lille



RAPPORT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dès la création, après guerre, de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, nous avons eu, soit à la demande de M. le Président du Tribunal Civil, du Parquet et de la Préfecture, à procéder à un assez grand nombre d'enquêtes, à fournir des renseignements, à compléter des notices - questionnaires, etc... .

Aujourd'hui que la situation des orphelins de guerre est régularisée, depuis quelque temps déjà, il est bien rare que nous recevions des dossiers se rapportant à des Pupilles de la Nation .

Le Commissaire Central

*M. Lemaire.  
faire note à M. le C.  
Central - comme le  
demande M. l'adjoint  
Verhaeghe.  
Lpl. 4. 11. 25*

*Soit communiqué à l'ami  
de M. Verhaeghe. en suite à  
de la note du 16 Octobre 1925.*

*Lpl. Lemaire.  
1. 11. 25*

A Monsieur

*Les enquêtes judiciaires demandées par  
le Parquet & nous a été fait par l'Office  
depuis nombre de pupilles. D. : ce enquête  
donnent des parts. un par la Préfecture, non  
par la Section Centrale. -  
Elles arrivent (à l'Office départemental)  
de temps en temps. -  
demande à communiquer &  
que les renseignements  
de la Préfecture par  
pupilles de la  
Nation  
Lpl. Lemaire*

MAIRIE DE LILLE

Lille, le 22 Octobre 1925



TÉLÉPHONES : { 326-1390  
2803

20 OCT 1925

20062 l

Note à Monsieur le Commissaire Central.

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MAIRIE DE LILLE  
CORRESPONDANCE  
25 OCT 1925  
DÉPART

MUNICIPALES  
25/10/25  
20

ARCHIVES MUNICIPALES  
DE LILLE  
106/7  
6

Il a été signalé à l'Administration Municipale que des agents de la police étaient chargés de faire des enquêtes pour l'Office Départemental des Pupilles de la Nation.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si ce renseignement est exact et dans l'affirmative, m'indiquer depuis quelle date ces enquêtes vous ont été demandées.

Le Secrétaire Général,

*H. Planant*

25 OCT 1925  
*H. Planant*

OEUVRE D'ASSISTANCE PRIVEE



PUPILLES DE LA NATION

Office départemental du Nord

Il s'agit ici d'une oeuvre officielle, créée par une loi (27 Juil let 1917) et qui a pour mission d'appliquer dans le département du Nord les dispositions de cette loi.

Cette loi assure aux Pupilles de la Nation l'appui matériel de l'Etat dans la mesure où la situation de famille ne permet pas de faire face aux besoins de ce pupille. L'Office départemental est l'agent d'exécution.

Il reçoit à cet effet de l'Etat une subvention importante (en 1925 plus de 7 Millions) Son activité se manifeste sous forme de subsides divers attribués aux Pupilles: subvention d'entretien pour les pupilles âgés de moins de 13 ans; subvention d'étude, d'apprentissage, d'outillage, pour les pupilles plus âgés; subvention de maladie, subvention d'établissement en cas de mariage ou à la majorité.

En dehors des crédits que lui accorde l'Etat, l'Office départemental sollicite des subventions auprès des diverses collectivités du département, notamment du département lui-même et des communes.

Or, de l'examen du rapport sur le fonctionnement de l'Office en 1925, il ressort que ces diverses subventions du département et des communes sont utilisées, non pas comme nous le croyions, jusqu'à ce jour, pour améliorer le sort des Pupilles de la Nation, mais pour assurer le fonctionnement des services administratifs de l'Office.

L'Etat estime-et à notre avis il a raison, -qu'il s'agit ici d'une oeuvre de solidarité et de bienfaisance et qu'il y a lieu de réduire au minimum les frais d'administration. Il a fixé à 60 mille francs le montant de la somme à prélever sur les crédits qu'il lui alloue en vue d'assurer l'administration de l'Office départemental du Nord.

Celui-ci au contraire, pour des raisons qu'il serait peut être intéressant d'examiner en détail, a hypertrophié son budget de dépenses administratives. En 1925 les dépenses administratives se sont élevées à 376.705 f 15, c'est-à-dire à une somme 6 fois plus forte que celle admise par l'Etat. Et pour faire face à cette dépense, l'Office attribue à son budget d'administration les subventions qu'il reçoit du département et des Communes.

Jusqu'à ce jour la Ville de Lille allouait à l'Office des Pupilles de la Nation, une somme de 6.000 francs. Ce faisant nous pensions apporter quelque soulagement aux misères des orphelins de guerre. Le but que nous poursuivions n'est pas atteint si notre subvention est engloutie par des dépenses d'ordre administratif.

Les éléments qui nous ont été fournis ne nous permettent pas d'apprécier le bien fondé de toutes ces dépenses. Toutefois, dès à présent, il ne nous apparaît pas que toutes les compressions possibles aient été faites dans ce budget administratif.

A titre d'indication dans cette voie, la 5ème Commission propose de ramener à 4.000 francs pour 1926 la subvention antérieure et décide de faire au cours de l'année 1927 un nouvel examen de la question, sur le vu des renseignements demandés à l'Office.

Conseil Supérieur des P. N.

Réunion du 29 Juin 1925

convocation

A a H

Lille, le 25 Juin 1925



LE MAIRE DE LILLE,

à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,  
Président de l'Office National des Pupilles  
de la Nation- P A R I S .



Monsieur le Ministre,

J'ai le regret de vous informer qu'il ne me sera pas possible, retenu par les devoirs de ma charge, d'assister à la réunion du Conseil Supérieur des Pupilles de la Nation qui doit avoir lieu le 29 de ce mois.

Veillez m'excuser et agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguées.

Le Maire de Lille,

*[Handwritten signature]*

M. Roumanoff

M. le Maire de Lille est membre du  
Conseil Supérieur? - Vou le renseigner -

Lille. 17.6.25

Loi 27 Janvier 1917 art. 12

" L'office national est composé -  
savoir:

... les maires des villes de plus grandes

~~M. Roumanoff~~  
faute de lui  
excuser -

Lille. 24.6.25



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

CONSEIL SUPÉRIEUR



Paris, le 15 juin 1925

*M. le Maire*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Conseil supérieur des Pupilles de la Nation se réunira pour sa première session de 1925 le lundi 29 juin 1925 à 9 h. 30 dans la salle du Conseil de la Faculté de Médecine, 12 rue de l'École de Médecine.

Je vous prie de bien vouloir honorer de votre présence les séances que tiendra le Conseil Supérieur dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

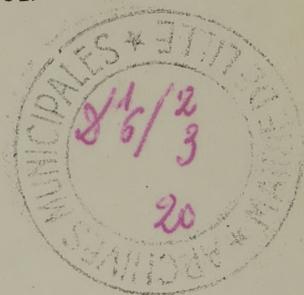
Pr. le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,  
Président de l'Office national des pupilles  
de la Nation;  
Le Secrétaire Général de l'Office national,

G. GOUBLET.

Nota.- Les membres du Conseil supérieur reçoivent sur leur demande, une indemnité de séjour et le remboursement de leurs frais de transport.

CONSEIL SUPERIEUR DES PUPILLES DE LA NATION

-----  
Session de juin 1925  
-----



-----  
Ordre du jour :

- 1°/ Examen du compte administratif de M. le Président de la Section permanente.
- 2°/ Examen du compte de gestion de l'agent-comptable.
- 3°/ Examen du budget additionnel de l'exercice 1925.
- 4°/ Versement et prélèvement sur le fonds de réserve et demandes de crédits supplémentaires.  
( rapporteur : M. PLAFFAIN.)
- 5°/ Examen du rapport présenté par M. GARCIN au nom de la Commission d'agriculture.
- 6°/ Projet de loi relatif aux pupilles majeurs.  
( rapporteur : M. PUGET.)
- 7°/ Examen du rapport présenté par M. LOMONT relatif au placement des pupilles ayant commis des fautes graves, ou ayant une mauvaise conduite habituelle ou dont l'état mental ou de santé exige des soins particuliers.
- 8°/ Liquidation des legs LEBRETON et DEEVAL.  
( rapporteur : M. PUGET.)
- 9°/ Acceptation de legs ayant soulevé des réclamations de la part des héritiers :
  - a ) legs PIERRON - Rapporteur M. BOUFFANDEAU.
  - b ) legs BRUN - rapporteur M. PUGET.
- 10°/ Compte-rendu des travaux de la Section permanente.  
( Le Secrétaire Général.)
- 11°/ Affaires diverses.